

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 26 Mai 2015 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane (arrivée à 19h10).

Excusé(s) : BLACHE Jean-Paul, DUMAS Christine, GIRARD Patrice, PEYRARD Georges

Absent(s) :

Pouvoir(s) : PEYRARD Georges à ARCHIER Alain, GIRARD Patrice à POULENARD Guy

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Martine MAYOUD, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale - LA POSTE

Le 10 août 2006, la Commune a signé une convention avec la Poste de l'Ardèche pour l'organisation de l'Agence Postale Communale conclue pour 9 ans. Ladite convention fait apparaître dans son article 7 que « la présente convention est renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la même durée ».

De ce fait, Le conseil municipal prend acte du renouvellement tacite de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche « Aide au déneigement »

Le Conseil Municipal sollicite une subvention pour le déneigement de l'hiver 2014/2015, auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour le spectacle « Sorties d'Artistes » de l'Ecole Publique qui sera pris en charge financièrement par l'Amicale Laïque

Le Conseil Municipal approuve la convention « Sorties d'Artistes » proposée par le Conseil Départemental de l'Ardèche afin que les enfants de l'Ecole Publique puissent assister au spectacle « Imago théâtre Zoo-Zoo » en sachant que le financement sera pris en charge par l'Amicale Laïque à hauteur de 250 €.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

La prochaine séance est fixée au Jeudi 25 Juin 2015 à 19 heures, en Mairie, salle du Conseil Municipal.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 27/05/2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

